L'ÉCHO DE POLOGNE

Paraît chaque mercredi et samedi

Rédaction et Administration Varsovie, 46 rue Tamka.

№ 9 SAMEDI 8 JUIN 1919. Le № 0 fr. 20 0 mk. 40

QUESTION AGRAIRE EN POLOGNE.

Parmi les tâches les plus urgentes que la Pologne ressuscitée doit accomplir pour créer un Etat fort et vital, il y a la réforme des relations agraires. Tous, en Pologne, sont d'accord que ces relations ne peuvent plus rester telles qu'elles ont été jusqu'ici. Aussi les projets de réforme agraire se multiplient-ils chaque jour, et la littérature consacrée à ce sujet compte aujourd'hui quelques centaines de volumes. L'avenir le plus prochain apportera la solution de ce grave problème, car la Constituante polonaise est justement en train de le discuter. Cette dernière circonstance nous détermine à présenter ici, en un résumé sommaire, les relations agraires actuelles en Pologne.

De toutes les provinces de l'ancienne République Polonaise, l'agriculture est le mieux organisée et le mieux développée dans l'ancienne Pologne prussienne et dans la Silésie de Cieszyn.

Ceci tient tout d'abord à une rationnelle répartition de la grande et de la petite propriété.

Le tableau suivant va en donner une idée:

d' aprés Romer et J. Weinfeld

Pays	L'année de statistique	Superficie des fonds de terre en milliers d'hectars.			
		Superficie totale	Grande propr.		Petite propr.
			publique	privée	
1. Silésie de Cieszyn	1897	223	--	99	124
2. Silésie d'Opole	1907	1069	93	283	693
3. Posnanie	„	2556	251	924	1381
4. Prusse Occidentale	„	2147	318	473	1356
5. Masovie prussienne	„	981	113	198	670

L'agriculture de ces provinces doit ensuite son développement à ce que l'affranchissement des paysans y avait été parfait d'une manière rationnelle: la propriété commune ainsi que les servitudes rurales avaient été abolies. Des droits élevés, établis par le gouvernement sur les produits du sol, protègent le fruit du travail des paysans. La proximité des centres industriels dans la Haute-Silésie sert d'excellent débouché pour les produits de cette agriculture. Ces centres industriels d'autre part occupent le surplus de la population rurale. Enfin la petite et la moyenne propriété foncière sont relativement bien proportionnées. Les fermes comprenant 20 ha. et davantage, occupent 43% de la superficie totale de la petite propriété, et les biens de terre moyens des paysans ne sont pas moindres de 5,4 ha. L'état d'agriculture dans

le Royaume de Pologne du Congrès est moins bon."

D'après la statistique de 1909 — sur 12.285.000 ha de la superficie totale, 5.203.000 ha. constituent la grande propriété et le reste (7.082.000 ha.) revient à la petite propriété foncière. L'affranchissement des paysans avait été opéré de manière à favoriser ces derniers, très souvent même au détriment des grands possesseurs de biens, on a p ex laissé les servitudes qui entravent la culture des forêts et parfois même celle de la terre. D'autre part on a séparé les fonds de terre seigneuriaux et paysans ce qui a influé sur l'amélioration des fermes paysannes.

Le développement de l'industrie et la prohibition de diviser les biens paysans provenant de l'affranchissement — protégeaient ces biens contre un morcellement par trop rapide, car le superflu de la population rurale trouvait de la besogne dans les centres industriels et dans les villes. Malgré tout cela on peut dire, que l'action du gouvernement russe était plutôt nuisible que propice pour l'agriculture polonaise, et cela à cause de la politique générale de ce gouvernement. Il tendait d'abord à ce que l'agriculture polonaise n'entravât pas celle de l'Empire même. Ensuite, pour des raisons stratégiques, il ne permettait de construire ni de chemins de fer ni de chaussées, et pour des raisons politiques il défendait toute action sociale ayant pour but d'améliorer l'agriculture du pays, en interdisant de fonder des associations agricoles.

La grande propriété (42% de la superficie totale du pays) avait été au cours du dernier siècle notamment diminuée à cause du parcellement, quoique ce parcellement en majeure partie contribuât à la diminution du nombre et de la superficie des fonds de terre moyens et petits. Ce dernier fait a pour suite que les grands biens fonciers jouent dans cette province le rôle principal.

Aussi est-il que le trait qui caractérise les relations agraires en Pologne du Congrès, c'est le grand nombre des sans terre. En 1901 il y en a eu 1.432.000, dont 1.220.300 vivaient dans les villages et 211.700 dans les petites villes Les sans-terre constituaient 18,1% de la population rurale, c'est-à dire 1/5.

Avant de passer à la question agraire en Galicie et dans les autres provinces de l'ancienne République polonaise, nous allons donner un tableau représentant l'organisation de la petite propriété foncière.

Des biens comprenant un peu moins de	étaient au nombre (en milliers)	et avaient une superficie totale (en milliers)
2,18 ha.	273	310
2,18—5,45 ha.	432	1687
5,45—21,8 ha.	364	3549
plus de 21,8 ha.	25	851

En Galicie les relations agraires sont encore moins bonnes que celles en Pologne du Congrès.

Les 5,467 de grandes propriétés foncières occupent une superficie de 2.916.000 ha. sur 7.849.000 ha. de la superficie totale de la province.

La petite propriété est repartie comme il suit:

Les biens comprenant un peu moins de	sont au nombre de	avec une superficie de
2 ha.	444.000	600,000
2 — 5 ha.	367.000	1.415.000
5 —20 ha.	182.000	1.704.000
plus de 20 ha.	11.000	477.000

Nous avons déjà dit que l'agriculture en Galicie est en mauvais état. Ceci tient à de nombreuses raisons dont voici les principales: Les pays possède un grand surplus de la population rurale, qui ne peut pas subsister du travail dans les champs et qui est obligée soit de s'occuper d'autres métiers, soit d'émigrer.

Le gouvernement autrichien en affranchissant les paysans, n'a pas supprimé la propriété commune, ce qui a eu pour résultat une fâcheuse organisation des biens de paysans.

La petite propriété foncière est par trop morcellée, et par suite incapable d'améliorations agricoles. Aussi était elle succe-

sivement englobée par la grande propriété, d'où s'ensuivit la croissance continue de larges fonds de terre.

Le gouvernement autrichien restait presque indifférent au développement de l'agriculture galicienne, laquelle devait soutenir la concurrence de l'agriculture hongroise qui pourvoyait les contrées industrielles dans l'ouest de l'Autriche.

En Volhynie, en Podolie et en Ukraine d'après la statistique de 1905, la repartition des fonds de terre entre la grande et la petite propriété était la suivante: Sur 15,318,000 ha de la superficie totale il y a eu 7,694,000 ha. de grandes et 7,624,000 de petites propriétés foncières.

La propriété en général a été repartie comme il suit:

a) La grande propriété.

des biens comprenant	étaient au nombre de	avec une superficie totale de
	(en milliers)	
218—500 ha.	2195	779
plus de 500 ha.	58	88

b) La petite propriété.

moins de 3,3 ha.	266	650
3,3—5,5 ha.	375	1615
5,5—11 ha.	367	2764
plus de 11 ha.	106	1687

Le trait caractéristique de la propriété paysanne est la disposition des terres en échiquier. Le morcellement n'est pas grand, car les biens paysans, dits „d'Ukaze", comprenneut pour la plupart 6 ha. d'une terre fertile. Cependant comme les paysans manquent de lumière, le rendement de leurs terres malgré la fertilité du sol, est relativement pauvre. Par contre, les terres de grands propriétaires fonciers donnent de très riches récoltes.

La Lithuanie et la Ruthénie-Blanche sont pauvres en terres arables. La majeure partie de la superficie de ces provinces est occupée par des forêts (32%), par des prés et des paturages (16,4%) et par des friches (16%), La terre cultivée n'occupe que 35,6% de la superficie.

Les biens paysans au nombre de 847,000 comprennent 10,425,000 ha. La majeure partie de ces biens varie de 5,5 ha. à 11 ha. et davantage. La mauvaise disposition de ces propriétés, le manque presque absolu d'industrie, ainsi que l'indifférence la plus complète du gouvernement, ne permettaient pas à cette agriculture de se développer. Les grands possesseurs ne cultivaient que 20% de leurs terres.

Telles sont les données représentant l'état de l'agritulture polonaise en général. Elles vont servir de base à la Diète dans ses débats sur les grands problèmes de la réforme agraire en Pologne.

En terminant notre article nous tenons pour notre devoir d'observer que nous avons emprunté les chiffres et les remarques générales à l'ouvrage récemment paru intitulé: „La réforme agraire", du dr. Fr. Bujak, professeur de l'Université de Cracovie.

REVUE DE LA PRESSE.

Pologne et Ukraine.

Quelques quotidiens du 3 juin consacrent leurs articles de fond à la question de la Ruthénie-Rouge.

Le „Kurjer Poranny" ayant fait mention des pourparlers projetés entre Polonais et Ukrainiens, constate que c'est probablement sur le désir de l'Entente qu'il est question de négocier avec les vaincus. „Le fait même de la reconnaissance de l'armée ukrainienne comme partie belligérante — ajoute le „Kurjer Poranny" — est un profit énorme pour les chefs de cette nation. Les origines d'une armée qui a été formée par un archiduc autrichien spécialement dans le but d'aracher Lwów à la Pologne et d'occuper la Galicie orientale jusqu'au San, donneraient pleinement à la Pologne le droit de passer outre aux postulats de la prétendue „République ukrainienne occidentale" et de considérer les soldats combattant sous ce drapeau comme détachements irréguliers de l'ancienne armée austro-magyare".

Le „Kurjer Poranny" rappelle dans la suite les paroles de M. Paderewski prononcées à ce sujet à la Diète en ajoutant qu'il aurait été parfaitement légitime de notre part de demander aux Puissances Alliées qu'elles adoptassent notre point de vue.

Le journal constate plus loin que certaines illusions quant à la „nation ukrainienne" se sont maintenues à Paris malgré l'adhésion ouverte des politiciens de Kiew aux Puissances Centrales lorsque celles-ci existaient encore.

„La Pologne — termine l'auteur de l'article — s'est trouvée vis-à-vis de deux nécessités urgentes. D'un côté elle devait respecter les désirs des Puissances qui ont assuré son indépendance — d'un autre côté il lui fallut maintenir son autorité envers les bandes effrénées qui ont inondé la Galicie orientale. Il ne pouvait être question de pourparlers tant que les villes polonaises où sévissait la barbarie orientale n'avaient pas été délivrées. Le moment de ces pourparlers est venu aujourd'hui et le gouvernement de la République donne preuve de la meilleure volonté en y consentant conformément au désir de ses Alliés. Nous ne doutons pas que cette bonne volonté sera estimée à sa juste valeur et que les conditions dictées par la Pologne trouveront l'appui des Puissances de l'Entente. La première de ces conditions doit être la reconnaissance d'une frontière commune polono-roumaine sans laquelle il ne saurait être question d'une action efficace contre les troupes bolchévistes. Les Polonais désirent sincèrement établir une entente cordiale avec la population ruthéne qui aura pleine garantie de sa liberté dans les frontières de la République. Toute tentative de chauvinisme et d'intolérance de notre part sera supprimée de la maniére la plus décisive, nous devons toutefois avoir la sécurité que les Ruthénes renonceront également au chauvinisme qu'ils ont pratiqué jusqu'ici. Autrement les négociations de Lwow ne pourraient aboutir à une fin heureuse".

La „Gazeta Warszawska" écrit au même sujet:

„La nouvelle d'une intervention réitérée de la part des Alliés contre les représailles des troupes polonaises en Galicie orientale a irrité fortement l'opinion publique. Le manque d'une confirmation ou d'un reniement officiel à cet égard ne contribue pas à calmer les esprits".

La „Gazeta Warszawska" constate dans la suite qu'un échange de notes a été réellement effectué entre le Conseil des Quatre et le gouvernement polonais, ce dernier ayant expliqué qu'une communication immédiate avec la Roumanie devait être établie pour prévenir une offensive de la part des Allemands. Le communiqué officiel de l'état-major a constaté que ce but a été atteint.

„Sans nul doute — continue la „Gazeta Warszawska" — ce fait important sera apprécié par le Conseil des Quatre qui ne saurait que trouver contentement dans un pareil état de choses".

„Nous sommes obligés — dit l'auteur dans la suite — de nous soumettre aux désirs de l'Entente en lui sacrifiant même nos intérêts politiques, bien que nous ayons juste raison de traiter d'illusions les espérances fondées par les Alliés sur l'Ukraine. Personne toutefois ne peut exiger que nous laissions assassiner nos compatriotes dans cette partie de la Galicie orientale qui n'a été occupée encore ni par les troupes polonaises ni par celles des Roumains.. Les Alliés ne pourraient nous enjoindre de rester neutres à cet égard que dans le cas où ils seraient en état d'empêcher eux-mêmes les meurtres commis par les Ukrainiens".

La „Gazeta Warszawska" conclue en affirmant qu'il n'y a qu'un désir formel de la part des Alliés qui puisse contraindre le gouvernement polonais à entreprendre des négociations. Celles ci cependant devraient être précédées d'une garantie que les conditions d'armistice seront respectées par les Ukrainiens.

La frontière orientale de la Pologne.

Le quotidien „Dziennik Powszechny" du 3-VI publie un article de fond sur la frontière orientale de la Pologne. Nous en citons quelques passages remarquables:

„Nous sommes enfin arrivés à un moment critique, qui était pourtant inévitable et que notre diplomatie ainsi que les sphères dirigeantes de la Diète auraient dû prévoir depuis longtemps.

La Russie renaît, et en même temps, nous voyons à nouveau surgir un facteur aussi redoutable que la puissance germanique. Facteur encore plus dangereux que la résurrection de la Russie, car notre situation géographique et notre force de résistance peuvent nous sauvegarder jusqu'à un certain point contre cette dernière, tandis que l'Allemagne présentera un foyer de haine toujours actif et que l'alliance inévitable de ces deux puissances influera néfastement sur notre situation politique. Si l'occident n'arrive pas

à comprendre que la solution de la question de nos confins orientaux selon les désirs de l'impérialisme russe, qui n'est dans ce cas qu'un reflet des intérêts allemands sape les bases mêmes de notre existence, toutes les craintes qu'inspire notre avenir ne sont que trop justifiées.

La position géographique de la Pologne, encaissée entre l'Allemagne et la Russie, la place de prime-abord dans une situation défavorable. La tendance indubitable de nos deux voisins à s'entendre à nos dépens, l'accès incertain et peu garanti que nous avons à la mer, le manque de sécurité qu'offrent nos frontières septentrionales et occidentales, tout doit nous pousser impérieusement à sauvegarder autant que possible nos confins orientaux. Notre situation présente ici une certaine analogie avec celle de la France, et ceci nous porte à croire que nous y trouverons un écho sympathique.

La France distingue deux conceptions fondamentales, à savoir: les frontières politiques et les frontières militaires. Les premières doivent embrasser l'Alsace et la Lorraine ainsi qu'une partie du bassin de la Sarre. Les secondes atteindront la ligne du Rhin, seule ligne capable de défendre la France contre l'ennemi séculaire.

Dans notre cas les frontières politiques devraient nous garantir la possession de Wilno, de Lwów et de la Galicie orientale et se trouver par conséquent à l'est de la voie ferrée unissant ces deux contrées de nationalisme polonais par Brody, Równo, Sarny et Baranowicze. La meilleure ligne de nos frontières militaires serait celle des fleuves Dzwina et Dnieper, qui saurait garantir la Pologne contre l'agression de ses voisins.

Vu que la Pologne ne possède pas de visées impérialistes, cette solution dévoile deux problèmes importants: celui de l'Ukraine et celui de la Lithuanie et de la Ruthénie-Blanche. Ce dernier fut déjà l'objet de longs débats à la Diète, c'est donc au premier qu'il convient de consacrer ici une attention toute spéciale.

Malgré le déluge de fer et de feu qui se déverse depuis deux ans sur nos marches orientales, la volonté de la Pologne à reconnaître l'indépendance ukrainienne demeure toujours inébranlable. Nous désirons voir l'Ukraine libérée à jamais du joug russe, mais comme ses forces intérieures sont trop faibles pour organiser le nouvel Etat ukrainien, comme l'aide nécessaire ne peut pas venir de la Russie et ne doit point venir de l'Allemagne, c'est la Pologne qui doit la lui procurer. En revanche l'Etat ukrainien renaissant conclura avec la Pologne une alliance pouvant assurer aux deux pays un libre développement économique et culturel.

L'Ukraine doit comprendre qu'au delà du Dnieper, il y a un spectre menaçant dont la main redoutable guette aussi bien l'Ukraine que la Pologne. Le salut ne peut résider que dans l'union des deux nations destinées dans l'avenir à défendre leur frontière commune contre l'invasion russo-allemande.

Nous nous rendons parfaitement compte de la difficulté extrême que présente l'étatisation des éléments si disparates formant la nation ukrainienne. Nous n'ignorons aucune des charges qu' nous incomberaient, mais nous sommes prêts à nous y soumettre dans la conviction que c'est un devoir sacré auquel la Pologne ne saurait se dérober.

Le fait d'assurer les droits nationaux de la minorité ukrainienne en Pologne et de la minorité polonaise en Ukraine doit constituer un facteur suffisant pour établir des relations de bon voisinage entre ces deux Etats. Il s'agit seulement de rejeter les suggestions tzaristes et allemandes et de se rendre nettement compte de l'importance suprême du moment que nous traversons.

Les leaders de la politique doivent se décider si l'Ukraine sera un Etat florissant allié à la Pologne, ou bien si elle est destinée à sombrer dans le gouffre moscovite, sans même pouvoir en sauver les restes de son individualité nationale.

CHRONIQUE DE LA DIÈTE.

Les trois dernières séances plénières de la Diète ont été consacrées aux débats sur la réforme agraire.

Ce 3 juin le rapporteur de la commission agraire le dép. Dąbski (parti pop. pol. „Piast") a exposé les points principaux du statut élaboré par la commission relativement à ce sujet. Le statut reconnaît tout d'abord le principe de propriété privée. Cette propriété pourtant ne doit pas être illimitée. D'après l'article 6 de ce statut, le maximum de terre qu'un individu pourra posséder est fixé à environ 150 ha. Cet article n'a pas été approuvé dans la commission par la minorité qui a été d'avis qu'un maximum ne devrait pas être fixé d'avance. Cette restriction dans la possession de la terre s'im-

posait par les raisons suivantes: il y a en Pologne 5 ou 6 millions de paysans qui n'ont point de terre ou qui en ont trop peu pour pouvoir vivre d'agriculture. Cette masse est une source intarissable de pauvreté, de manque de lumières, de décadence morale d'où naissent les conflits avec le code pénal. Le nombre presque formidable d'émigrés est dû au même fait.

D'autre part, de l'avis de la majorité de la commision, les petits propriétaires fonciers savent mieux que les grands possesseurs exploiter la terre et activer sa productivité.

Or, les vastes fonds de terre doivent faire place à des propriétés moyennes.

La commission ne pense pourtant pas pouvoir donner de la terre à quiconque n'en a pas. Ce qui restera après la diminution de la grande propriété actuelle jusqu'aux dimensions précitées, ne sera distribué que parmi ceux des sans-terre et de petits propriétaires fonciers qui se connaissent à l'art de cultiver la terre. Le reste de paysans de ces deux catégories pourra être occupé dans l'industrie. La commission propose de former les nouvelles propriétés par voie de colonisation et d'augmentation de petits fonds de terre déjà existants jusqu'aux dimensions d'unités foncières autonomes. Ensuite la comission compte créer de petites colonies foncières dans les environs des villes pour les ouvriers et les travailleurs intellectuels. La commission veut aussi réserver une partie de la terre pour les soldats qui prennent ou qui prendront part aux combats pour l'indépendance ou pour la sécurité de la patrie. Ceci est dans l'intérêt de l'Etat et de la défense de ses frontières.

L'article 13 du statut renferme l'annonce de plusieurs reformes et entre autres de celle des servitudes rurales. L'article 15 se rapporte à la création d'un office national de colonisation.

Un article spécial est consacré aux problèmes de la nationalisation des forêts. En exposant cet article l'orateur a dit à peu près ce qui suit: „La Pologne est un des pays les plus pauvres en forêts. Au Royaume du Congrès les forêts comprenaient 18% de toute la superficie. Ce pourcent a sensiblement diminué à la suite de l'administration allemande pendant les 4 années de guerre. Il faut donc recouvrir de forêts de vastes espaces, ce qui exige des sommes énormes. Les propriétaires privés ne sauraient suffir à ces dépenses.

Après avoir exposé les grandes lignes du statut relatif à la réforme agraire, l'orateur a passé à quelques objections qui ont été faites par certains membres de la commission.

On a observé p. ex. que la réforme agraire diminuerait la productivité agricole. Le député a réfuté cette observation en citant l'opinion sur ce sujet du prof. Bujak. Celui-ci constate que dans la Silésie de Cieszyn et en Posnanie les biens paysans égalent en productivité les fonds de terre seigneuriaux.

Les citadins peuvent être tranquilles: s'ils vont avoir moins de pain, ils auront par contre plus de viande, de beurre, d'oeufs et de volaille.

On a objecté encore que la reforme en question affaiblirait notre crédit à l'étranger. Là dessus le député a dit: „Le grand capital se place volontiers là où il voit une riche vie économique et sociale, et ce qui va rendre cette vie riche en Pologne, c'est justement une grande réforme agraire".

Nous remettons à notre prochain numéro la suite de la discussion sur le projet de la Commission agraire.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Agressions allemandes.

La P. A. T. communique que les Allemands ont attaqué la ville de Służewo située sur la frontière allemande actuelle dans la nuit du 1 au 2 juin et dans la matinée du 2 à feu de canons et de mitrailleuses. La garnison de la ville a opposé une résistance armée. Il y a des morts et des blessés des deux parts; en outre deux personnes civiles ont été atteintes, dont l'une a péri sur place.

Résolutions des Allemands au sujet de la Prusse orientale.

La P.A.T. mande le texte de la résolution adoptée par le „parlement pour les marches de l'Est" à Berlin.

„Les moyens proposés par l'Entente de résoudre la question territoriale dans l'est de l'Allemagne s'opposent absolument aux principes wilsoniens. Vu cependant la possibilité d'un plébiscite, il faut procéder à des préparatifs techniques à cet effet. La forme de plébiscite prévue par nos ennemis est absolument inadmissible. Nous protestons décidément contre le projet de soumettre la partie nord de la Prusse orientale à une domination étrangère encore inconnue. Que nos ennemis sachent que nous ne nous soumettrons jamais à des conditions de paix qui viseraient notre détriment".

Une proclamation allemande.

La P. A. T. mande le texte de la proclamation adressée par le gouvernement allemand aux habitants des provinces prusiennes. Il y est d'abord constaté que les contre-propositions allemandes affirment avec toute énergie la supréma-

tie de l'Allemagne sur les provinces adjugées par le Congrès à la Pologne ou soumises au plébiscite. „Il ne faut rien négliger de notre part pour appuyer cette contre-proposition et ne point laisser affaiblir l'impression que celle-ci a produite".

La proclamation se termine par les paroles suivantes:

„Si nos adversaires refusent nos propositions, le gouvernement allemand saura procéder aux mesures indispensables à l'existence de toute la nation".

Nouvelles de Gdańsk.

On mande de Gdańsk que le journal polonais „Gazeta Gdańska" a été suspendu pour avoir publié „des articles qui nuisent à l'ordre public et aux intérêts de l'Etat".

Les „Danziger Neueste Nachrichten" du 31 mai donnent la nouvelle que toutes les divisions allemandes stationnées dans la Prusse orientale ont été réunies en un seul groupe avec le XVII-e corps de l'armée sous le commandement du gén. Below. L'état-major de cette formation se trouve à Oliwa près de Gdańsk. Un régiment d'hussards et de cuirassiers du corps rhénan stationné à Osnabrueck a été expédié à l'est.

Protestations de la Posnanie.

La P.A.T. mande de Poznan que le département politique du Conseil pop. pol. a envoyé le 27 mai un radio au Comité national de Paris faisant part de la brutalité des autorités militaires en Prusse occidentale à l'égard des Polonais. Toute la population civile est armée et chaque Allemand a le droit d'arrêter chaque Polonais. Un curé polonais (l'abbé Czapla à Szczukow) a été puni de mort pour avoir prononcé un sermon patriotique lors de l'anniversaire du 3 mai.

On communique de Poznań à la date du 30 mai qu'un meeting a eu lieu au sujet des frontières orientales de la Pologne. Les assistants adoptèrent une résolution adressée au gouvernement polonais et à la représentation nationale à Paris demandant de ne négliger aucun moyen pour la défense de la vie et du bien des habitants polonais de la Volhynie et de la Ruthènie-Rouge.

Les Tchèques retirent leurs troupes de la Silésie.

Le journal „Robotnik Śląski" publié à Frysztat donne la nouvelle que l'armée de Mackensen internée en Hongrie combat dans les premiers rangs des troupes magyares dans l'espoir de rompre le front tchèque et de se frayer un chemin vers la patrie. Les Tchèques retirent leurs troupes de la Silésie pour les envoyer sur le front magyar.

Négociations polono-ukrainiennes.

La P. A. T. mande de Lwow que la délégation des Ukrainiens pour négocier la paix est arrivée dans la capitale de la Galicie le 1-er juin. Cette délégation se compose de plusieurs officiers, à la tête desquels se trouve le gén. Donikin, ancien lieut.-colonel autrichien. Les délégués sont accompagnés de deux officiers polonais; ils n'ont point été désarmés. Le gén. Iwaszkiewicz a reçu les délégués dans la matinée du 2 juin. Les pouvoirs militaires de Lwow toutefois n'étant point autorisés à des négociations, ils se sont rapportés à cet égard aux autorités de Varsovie.

Il faut observer que la délégation ukrainienne ne compte pas un seul représentant du pouvoir civil.

L' alliance polono-roumaine.

L'envoyé du gouvernement roumain à Varsovie le col. Badulescu a déclaré dans son interview avec un collaborateur du „Kurjer Polski" que la Roumanie attache une grande importance à son alliance avec la Pologne, et cela non seulement au point de vue militaire, mais aussi sous le rapport économique, industriel et commercial. La Roumanie est prête à offrir à la Pologne un libre accès à ses ports sur la mer Noire en échange d'un accès à la Baltique.

Le journal roumain „Universul" communique la nouvelle de l'audience accordée par le roi au lieut.-col. de Rispaldiza, attaché militaire de la légation polonaise. Des propos ont été échangés au sujet des besoins des armées des deux pays. Le désir de maintenir un accord parfait entre la Pologne et la Roumanie a été visible des deux parts.

La vie en Lithuanie.

Le journal „Nasz Kraj” paraissant à Wilno publie dans le numéro du 27 mai une série d'informations sur l'état de choses actuel en Lithuanie.

Cette feuille énumère d'abord tous les arrêts et décrets du gouvernement polonais tendant à rétablir l'ordre et la vie normale et constate avec satisfaction que l'approvisionnement s'est infiniment amélioré, que les postes et les tribunaux fonctionnent déjà normalement et que l'action de secours organisée par différentes institutions polonaises pour la population de Wilno se développe extrêmement et porte des pruits remarquables. Les autorités tâchent autant que possible de faire oublier aux habitants la terreur bolchéviste. Il règne une complète liberté de presse, qui n'est même pas entravée par la censure militaire, de même les minorités nationales possèdent pleine et entière liberté de meetings et celle de s'asambler. En un mot la volonté du chef de l'Etat a crée une atmosphère de tolérence qui doit désarmer les ennemis même les plus acharnès.

Cependant on voit se manifester une opposition qui s'accentue de plus en plus et dans laquelle les élements lithuaniens jouent le rôle principal. Ces derniers boycottent les institutions polonaises et insèrent dans leurs feuilles nationalistes des articles fulminants contre les polonais.

Les Juifs gardent également une attitude malveillante, lors des évènements du 19 avril durant lesquels la population civile juive a pris part dans la lutte contre les armées polonaises. Cependant, la tolérance dont les autorités polonaises ont fait preuve envers les coupables, ramènera peut-être cette population à de meilleurs setiments.

Quant aux Blancs-Ruthènes leur organe „la Bielorusskaja Dumka” laisse entendre que les relations ne sont pas rompues entre la Ruthénie-Blanche et les élements les mieux disposés de la nation polonaise et qu'une union fondée sur des devoirs et des intérêts communs n'est pas dénuée d'avenir.

Armements des Juifs à Mińsk.

On mande de Mińsk que le comité central du Bund israélite a ordonné le recrutement de tous les membres de cette organisation âgés de 18 à 36 ans, habitants des provinces de la Lithuanie et de la Ruthénie-Blanche ainsi que de celles de la Russie. Ce recrutement a pour but de former une „armée rouge” dont un premier détachement a déjà été envoyé sur le front polonais. La population civile de Mińsk a été également recrutée afin de construire des tranchées dans le pourtour de la ville.

Mouvement catholique en Podlachie.

La „Gazeta Poranna“ du 31 mai donne des détails sur le mouvement catholique qui s'est manifesté dernièrement en Podlachie dans le diocèse de Chełm. Cette province était, comme on le sait, un objet de persécutions spéciales de la part du gouvernement des tsars qui ne pouvaient pardonner aux paysans de la Podlachie leur adhésion à l'Eglise romaine. Le martyrologe de ces „uniates” grécocatholiques a occupé la presse européenne plus d'une fois durant la seconde moitié du XIX-me s. Maintenant, que cette province se trouve enfin réunie à la Pologne, la foi ardente de la population campagnarde se manifeste par une série de démonstrations. Des meetings ont eu lieu dans tous les districts de la Podlachie en assemblant partout de 10 à 15 mille personnes. Les résolutions de ces meetings demandent entre autres la restitution des biens de l'évêché de Chełm qui avaient été confisqués par le gouvernement lors de la domination russe et qui ont passé actuellement au gouvernement polonais.

L'unification de l'armée polonaise.

La rencontre qui a eu lieu entre le commandement en chef de l'armée polonaise et le chef des troupes posnaniennes, le gén. Dowbor-Musnicki lors de la visite de ce dernier à Varsovie, a abouti à une fusion complète des troupes polonaises, le gén. Muśnicki s'étant soumis officiellement au généralissime.

Le Gérant L. Kościelski.

Varsovie Imprimerie „Drukarnia Wydawnicza“.